



# Confédération paysanne de l'Hérault

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Saint Maurice de Navacelles  
Le 7 mai 2020

**À l'attention de :** Madame Laurence CRISTOL, Maire de Saint Clément de Rivière, et de l'ensemble des candidats aux élections municipales 2020 à Saint Clément  
Monsieur Alain BARBE, Président de la CC Grand Pic Saint-Loup

**Copie à** Monsieur Kléber MESQUIDA, Président du Département de l'Hérault  
Monsieur Philippe SAUREL, Président de Montpellier Méditerranée Métropole

## **LA CONFEDERATION PAYSANNE DE L'HERAULT ET LE PROJET "OXYLANE"**

Madame, Monsieur,

Notre syndicat, la Confédération Paysanne, est particulièrement vigilant sur la question de l'allocation du foncier agricole ou potentiellement agricole. Nous portons une attention spéciale aux zones péri-urbaines dans lesquelles nous militons activement en appuyant des projets permettant l'installation ou le maintien d'une agriculture qui valorise l'aspect patrimonial des paysages et favorise un approvisionnement des villes en circuits courts. La menace pandémique actuelle nous montre bien si c'était nécessaire, tout l'intérêt de pouvoir garantir à la population des villes un approvisionnement de qualité produit et acheminé dans des conditions sanitaires optimales.

Par ailleurs, en tant que syndicat paysan, nous sommes aux côtés d'associations locales qui refusent l'installation du centre commercial et de loisir Décathlon aux portes de Montpellier, sur la commune de St Clément de Rivière. Il y a là de belles terres agricoles convenant à des cultures variées, de l'arboriculture au maraîchage, mais aussi les céréales alors qu'il y a en ville des boulangers qui cherchent à produire leur propre froment. St Clément de Rivière, particulièrement dans ce secteur de la commune, s'intègre dans la zone urbaine et de chalandise de l'agglomération montpelliéraine. Mais politiquement et administrativement elle fait partie de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, et non pas de la Métropole de Montpellier. Cette bizarrerie de l'organisation territoriale, héritage d'un certain dissensus politique local lors des dernières décennies, ne doit pas contribuer à servir les seuls intérêts d'une entreprise commerciale déjà largement représentée sur le territoire de l'aire urbaine d'une part, et d'autre part de l'indivision propriétaire qui lui céderait ces terrains à un prix spéculatif par rapport à leur valorisation en terre agricole.

Alors que certains encore ne voient la terre que comme une collection de terrains d'un jeu d'argent sans limite, nous mesurons chaque jour d'avantage combien se restreint la limite de notre espace vital, et en particulier celui des terres arables les plus propices au maintien d'une agriculture vivrière de qualité qui rémunère le travail de l'agriculteur en satisfaisant l'alimentation de ses concitoyens. Après l'utopie moderne désastreuse des "villes à la campagne", il semble que l'idée de faire entrer la campagne au sein même de la ville renoue avec une pratique du Moyen Age qui intégrait des faubourgs agricoles dans l'enceinte des fortifications pour assurer au mieux l'autosuffisance alimentaire. Cette idée ancienne, revisitée à l'aune des enjeux et des modalités de civilisation qui sont les nôtres, peut être l'un des éléments structurants d'un projet d'avenir viable pour tous. Pour ces raisons, la Confédération Paysanne de l'Hérault demande l'abandon du projet Oxylane.

Nous tenant disponible pour tout échange sur ce dossier, nous vous prions de recevoir l'expression de nos sincères salutations.



**Émilie DEQUIEDT**, porte-parole départementale